



## PLACETTE DE COMPOSTAGE

La municipalité a attribué une placette de compostage à la cantine scolaire. Elle a été installée près du transformateur EDF. Tous les habitants du bourg qui le souhaitent pourront l'utiliser pour composter leurs déchets de cuisine.

La placette est composée de 3 composteurs:



**1 Composteur principal**

On y verse ses déchets en mélange avec du structurant.



**2 Réserve de structurant**

Ce bac contient du bois broyé.



**3 Bac de maturation**

Il reçoit le compost issu du composteur.

Les déchets de cuisine sont vidés dans le composteur n°1, on recouvre les déchets de broyat de bois (stocké dans le bac n°2) et on mélange à chaque apport.

Lorsque le composteur est plein, on le vide dans le bac de maturation. Ce fonctionnement permet de retourner en totalité le compost, ce qui aura pour effet de relancer le processus de compostage. Au bout de 9 à 12 mois, on obtient du compost, qui pourra être partagé entre les utilisateurs de la placette.

**Les déchets acceptés** : les épluchures de légumes, le marc de café et le thé, les restes de repas (sans viande ni poisson), les coquilles d'œufs, essuie-tout, ...

**Les déchets interdits** : les déchets verts (tonte de pelouse, taille de haie), cendre de bois, poisson et viande.

**Si vous souhaitez participer au fonctionnement de la placette, demandez à la mairie un bio seau.**